Image not found or type unknown

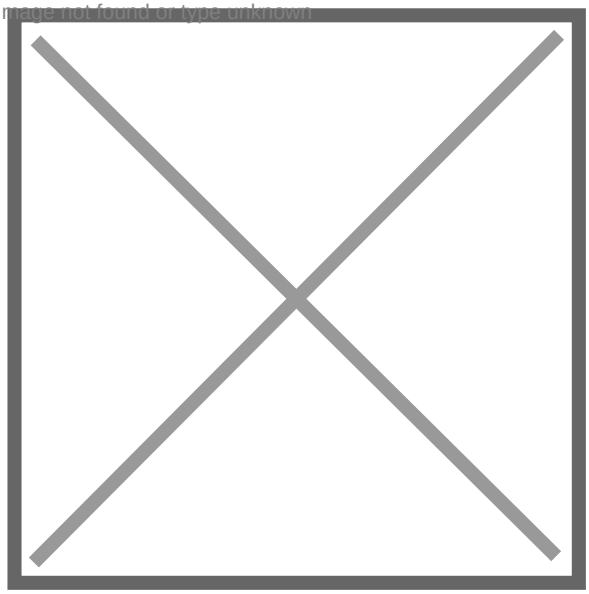

Différent avec l educatrice

Par **SONIANNA**, le **27/04/2016** à **10:55**

bonjour,
apres 2ans de placement en internat car pas de limite, ma fille de 14ans etait difficile, l educatrice m 'annonce que la garde sera maintenant auprés du pere et que si je refusais le juge tranchera surement pour un foyer.
a t elle le droit ?
je précise que ma fille souhaite y vivre
SVP je suis en fin de droit a pole emploi, probleme financier et avc
SVP j ai besoin d'une reponse
son pere monte la tete a ma fille, je vais la perdre, je n'ai plus de dialogue avec elle.
il se venge de l avoir poursuivie en justice pour qui assume sa paternité.
est que je dois prendre un avocat ou c pas necessaire ?
le juge c'est fait une opinion, et ca ne sert a rien ?
j 'ai juste fait l erreur de ne pas lui mettre de limite
je suis desespérer SVP repondez

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés